

REGLEMENT DE LA RANDONNEE A ALLURE LIBRE

LES GAMBETTES MACONNAISES

DATE : DIMANCHE 29 JUIN 2025 à 10 h 00

LIEU DE DEPART ET ARRIVEE : LE SPOT – Rue Pierre Bérégovoy à Mâcon

ORGANISATION : 1000 PATTES MACON

DEPART : 10 h à 10 h 15

INSCRIPTION MARCHÉ OU COURSE

- 13 € + frais d'inscription par internet avant le 27 juin 2025 minuit.
- Réservation sur www.yaka-events.com
- Lot inscription (*pour les 3 400 premiers inscrits*) à retirer :
 - . le 21 juin chez nos partenaires INTERMARCHÉ et DECATHLON de 9 h 30 à 12 h 00
 - . le 29 juin au Spot à partir de 8 h 30

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

L'organisateur est couvert par une police souscrite auprès de MAAF-MACON. Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que l'ASSOCIATION LES MILLE PATTES ou tout bénéficiaire des garanties peut encourir à l'égard des tiers, lors de la survenance d'un événement de caractère accidentel, intervenant à l'occasion des activités organisées par la collectivité

REGLEMENT

- Aucun remboursement ne sera possible : l'inscription est un don à la Ligue contre le Cancer
- Course et marche non chronométrées ne nécessitant pas de certificat médical
- Tout participant autorise l'Association 1000 Pattes, organisatrice des Gambettes Mâconnaises à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître à l'occasion de leur participation à la manifestation sur tous supports
- Participation mixte
- Pour des raisons de sécurité, les vélos et nos amis les chiens ne sont pas autorisés.
- Pas de ravitaillement sur le parcours